

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz

NOR : AFSA1230541A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour trois ans membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz :

M. Jean-Louis Bonnet, inspecteur général des affaires sociales, président.

Mme Danielle Bori, adjointe au maire de Metz, en charge de l'éducation.

M. Patrick Faivre, directeur du centre d'éducation pour déficients visuels de Santifontaine.

Dr Christine Fleurot-Collin, médecin ORL à l'Institut national de jeunes sourds de Metz.

M. Jean-Pierre Liouville, vice-président de la région Lorraine.

Dr Suzel Muller, médecin responsable départemental, direction des services départementaux de l'éducation nationale de Moselle.

M. Gilles Thépot, principal du collège Louis-Armand de Moulins-lès-Metz.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 octobre 2012.

Pour la ministre déléguée et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE